

Après la tempête Xynthia, lancement d'une souscription pour l'église Saint-Loup

Les dégâts causés par la tempête Xynthia à l'église Saint-Loup sont un rude coup pour le budget communal. En effet, le remboursement de l'assurance ne payera pas la totalité du chantier qui s'élève à 350.000 € HT, dont 223.392 € HT pour la restauration de la toiture du versant nord.

Aussi, la ville a-t-elle fait appel à des financements publics avec la Direction régionale des affaires culturelles et la réserve parlementaire dont le dossier est porté par le sénateur Jean-Pierre Sueur. Les

élus ont également décidé de lancer une souscription jusqu'à la fin des travaux auprès des particuliers et des entreprises sous l'égide de la Fondation du patrimoine, « *parce que nous devons tous participer à l'entretien et à la préservation de ce patrimoine légué par nos ancêtres* », a insisté le maire, Christian Dumas.

Une convention, qui en précise les modalités, a été signée samedi après-midi, salle Thérèse, par le maire, Christian Dumas, et le délégué départemental de la Fondation du patrimoine, Bernard Vella, en

présence du sénateur, Jean-Pierre Sueur, de l'évêque d'Orléans, André Fort, et du père Olivier de Scitivaux, doyen d'Orléans ouest.

Bernard Vella a précisé que si le montant des dons (déductibles des impôts) recueillis dépassait 5 % HT des travaux, son organisme abonderait la collecte par une subvention égale à 20 % HT des travaux.

« *Soyez audacieusement généreux* », a conclu l'évêque d'Orléans en se réjouissant « *que les municipalités comme les paroisses soient attachées à la restauration et à l'embellissement des églises* ».



SAMEDI. Bernard Vella, délégué départemental de la Fondation du patrimoine (au micro), a indiqué qu'en fonction des dons recueillis, son organisme pourrait subventionner une partie des travaux.